

Explosion de la pratique du bikepacking

L'aventure à vélo : le nouvel idéal de voyage

2024 s'annonce comme une année exceptionnelle pour le vélo de voyage. Les tendances actuelles montrent une augmentation spectaculaire des réservations pour ce mode de voyage écologique et aventureux. Certains signes ne trompent pas :

- On constate une explosion des applications de voyage à vélo (*Komoot, La Trace, Hexplo, ...*)
- Il est maintenant facile de prendre son vélo dans le train
- L'explosion du trafic sur Bikeis.

Signe de ce coup de neuf, on ne dit plus cyclotourisme mais « *Bikepacking* » !



2024, année de l'explosion du voyage à vélo

Les données récentes révèlent une explosion des réservations de voyages à vélo en 2024. Cette popularité croissante s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la prise de conscience écologique pousse de nombreux individus à opter pour des moyens de transport plus respectueux de l'environnement. Le vélo, symbole de mobilité douce, s'impose comme une alternative de choix face aux moyens de transport traditionnels.

De plus, la flexibilité et l'accessibilité des voyages à vélo séduisent de plus en plus de personnes. Les itinéraires peuvent être facilement personnalisés en fonction des préférences et des niveaux de compétence des cyclistes. Les infrastructures cyclables en constante amélioration, ainsi que l'essor des services de location de vélos, facilitent également l'organisation de ces voyages.

Sur Bikeis, on constate d'ailleurs un triplement de la demande des vélos de voyages depuis l'année dernière.

Consommer mieux et moins cher avec la location entre particulier

Le cyclotourisme rendu accessible grâce à la location 🏠

L'un des aspects les plus innovants de cette tendance est le recours croissant à la location de vélos entre particuliers. Le matériel de voyage à vélo est très coûteux : Comptez 800€ pour l'achat d'un vélo et autant pour les sacoches et le matériel de bivouac. Coût d'entrée 1 600 € (au moins !).

Participer à l'économie du partage 🌱

La fabrication d'un vélo électrique représente 94% de son empreinte carbone pour 20 000km (238Kg !) En louant un vélo plutôt que l'acheter, les loueurs prennent part à l'économie du partage et économisent 238Kg de CO2 (c'est 12% du quota carbone annuel)**.

*mais aussi auprès des personnes qui vivent dans des petits appartements !

**Pour respecter nos engagements pris lors de l'accord de Paris en 2015, l'empreinte carbone de chaque français ne devrait pas dépasser 2 tonnes de CO2e en 2050.

Contact

Hugo Durbecq : presse@bikeis.eu